

Date de l'arrêté : 25/07/2025	République Française Département : ARDECHE Arrondissement : Largentière MONTREAL - COMMUNE - 07
Objet : Licence III ponctuelle - Association Culture et Loisirs - Bal 26 juillet 2025	

ARRÊTÉ
N° AR_033_2025

portant Licence III ponctuelle - Association Culture et Loisirs - Bal 26 juillet 2025

Le Maire, Bernard CHANIOL,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-2-1 du Code Général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L 3321-1 du code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral n°07-2025-07-24-00003 - AP modif débit boissons temporaires et annexe,
Vu la demande de Madame Séverine AILLAUD, présidente de l'association Culture et Loisirs de Montréal, en date du 08/07/2025, pour l'organisation d'un concours de pétanque et d'un bal sur la place publique du Plot le samedi 26 juillet 2025 ;
Considérant l'affluence attendue estimée en dessous de 500 personnes, définie par l'association Culture et Loisirs de Montréal en accord avec Monsieur le Maire,

ARRETE

Article 1 : Cet arrêté abroge l'arrêté municipal n°AR_032_2025.

Article 2 : Madame Séverine AILLAUD, présidente de l'association Culture et loisirs, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons à consommer sur place de catégorie III (boissons de catégorie 1 et 3) :

de 14h00 samedi 26 juillet 2025 à 02h00 dimanche 27 juillet 2025
sur la place du Plot

Article 3 : Les responsables devront se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons.

Article 4 : Les responsables engageront tous les moyens légaux à leur disposition pour qu'il ne se produise pas d'incidents.

Article 5 : Le Maire décline toute responsabilité quant à l'organisation et au déroulement de cette manifestation.

Article 6 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Largentière est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 7 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité qui seront chargés de la sécurité de cette manifestation.



Date de transmission de l'acte: 25/07/2025
Date de réception de l'AR: 25/07/2025

007-210701629-AR_033_2025-AR
A G E D I

Date de l'arrêté : 24/07/2025	République Française Département : ARDECHE Arrondissement : Largentière MONTREAL - COMMUNE - 07
Objet : Occupation du domaine public - CCLM 26 et 27 juillet 2025	

ARRÊTÉ
N° AI_001_2025

portant Occupation du domaine public - CCLM 26 et 27 juillet 2025

Le Maire, Bernard CHANIOL,

Vu l'article L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande en date du 8 juillet 2025, par laquelle Mme Séverine AILLAUD, présidente de l'association Culture et Loisirs de Montréal, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'un tournoi de pétanque et d'un bal sur la place publique du Plot à Montréal le samedi 26 juillet 2025,

ARRETE

Article 1 : Le Club Culture et Loisirs est autorisé à occuper la place du Plot, en vue d'y organiser un concours de pétanque et un bal.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du samedi 26 juillet 2025 de 13h00 au dimanche 27 juillet 2025 02h00 du matin.

Article 3 : A l'occasion de cet événement, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur seront interdits place du Plot et dans les ruelles menant à celle-ci.

Article 4 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, Monsieur le Maire fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à MONTREAL, le 24 juillet 2025

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

007-210701629-AI_001_2025-AI
A G E D I